

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Point financier
3. Propositions et projets des Commissions nationales
4. Patrimoine et dossiers immobiliers
5. Budget définitif 2024

1. POINT D'ACTUALITÉ

Décès d'Alain Belli

Restauration méridienne

À la suite de l'interpellation des employeurs par la direction de la CCAS, ces derniers ont formellement confirmé le transfert des 7 restaurants, prenant ainsi une décision définitive qui sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2024. Cette démarche vient corroborer la position adoptée par le Secrétariat des IEG lors de la CPPNI de janvier 2023.

En ce qui concerne le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) au sein de la CCAS, les négociations visant à sa mise en place sont actuellement dans l'impasse en raison d'un désaccord sur

le financement de ce plan. La direction de la CCAS estime qu'un montant de 40 millions d'euros est nécessaire, avec une contribution de 13 millions de la part des employeurs du secteur. Cependant, le syndicat CGT de la CCAS est d'avis qu'il faudrait ajouter 6 millions d'euros pour obtenir sa signature en faveur de ce PSE.

Lors de l'interpellation des salariés de la restauration méridienne pendant le Conseil d'Administration, nous nous sommes exprimés. Nos interpellations dans les différentes instances, à ce jour sans réponse, ne datent pas d'aujourd'hui. La CCAS et les employeurs ont un devoir de clarté vis-à-vis des salariés. FO Énergie ne peut être d'accord avec la mise en place de ce PSE. Nous n'avons jamais été consultés ni associés aux décisions, et aujourd'hui, alors que le bateau coule on nous demande notre avis? Pour FO Énergie, la CCAS doit prendre ses responsabilités et proposer une solution qui répondra aux attentes de tous.

Nous rappelons que FO apporte son soutien aux salariés de la CCAS victimes de la mauvaise gestion économique depuis plusieurs années de la restauration méridienne.

Touristra

Lors de notre dernier compte rendu du Conseil d'Administration, nous vous avons informé de la situation financière de Touristra. La CCAS informe lors de cette séance les membres du Conseil d'Administration quant à la décision du liquidateur judiciaire confirmant la mise en liquidation de cet opérateur. Outre la nécessité de programmer une solution de replis pour les agents ayant réservé leurs vacances d'hiver dans les centres Touristra qui ne pourront pas ouvrir, les conséquences pour les comptes de la CCAS

ne sont pas négligeables, avec des créances estimées à 2 millions d'euros à la suite de l'absence de garantie pour les paiements des allotissements, et une perte de 5 millions d'euros du côté de la Foncière, résultant des loyers impossibles à recouvrer.

2. POINT FINANCIER

SCI LE HERBAU : Accord d'une avance en compte courant d'un montant de 106 000 €.

FO vote CONTRE

SCI DOMAINE DE PELVEZY : Accord d'une avance en compte courant d'un montant de 125 000 €.

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, les avances en compte courant doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux dans le but d'une gestion plus rigoureuse. À ce jour, ce manque d'assiduité se traduit par des impacts financiers négatifs pour la santé financière de la CCAS.

3. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

Contre-Courant 2024 : Édition du festival avec un projet de budget de 330 000 euros dont : - 325 000 € pour l'exploitation - 5 000 euros pour la communication.

FO vote CONTRE

Visions sociales : Édition avec un projet de budget de 284 300 euros dont : - 256 300 € pour l'exploitation - 15 000 € pour la version numérique - 13 000 € pour la communication.

FO vote CONTRE

Francofolies de La Rochelle : Édition du festival avec un projet de budget de 77 530 € dont : - 61 750 euros pour le partenariat et ses actions (budget territoire) - 3 000 euros pour des espaces d'échanges et des animations collectives (budget CEPS) - 12 780 euros pour l'exploitation (budget territoire).

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, de tels projets doivent répondre à l'accessibilité de chaque bénéficiaire. Par ailleurs, notre délégation a déjà interpellé sur le sujet, les bilans financiers sur des événements du même type doivent être réalisés rapidement. FO Énergie se questionne si de tels événements d'une part, bénéficient à une majorité de personnels des IEG et d'autre part, si financièrement il est responsable que ces projets perdurent au sein des activités sociales.

ANEG : Proposition de la Commission Activités Physiques, Sportives et de Loisirs d'attribuer une subvention de 190 000 euros.

FO vote CONTRE

RCN-EG : Proposition de la Commission Activités Physiques, Sportives et de Loisirs du 17 octobre 2023, et d'attribuer une subvention de 14 500 euros.

FO vote CONTRE

FO Énergie réaffirme sa volonté pour que chaque activité soit accessible à tous. Aujourd'hui, l'ANEG et le RDN-EG ne répondent plus aux attentes. De plus, nous demandons un bilan financier détaillé pour ces deux clubs.

Suppression offre de prêt PREVERE : approbation de la suppression de l'offre de prêt PREVERE au 8/12/2024.

FO vote POUR

FO Énergie à la suite du partenariat avec Meilleur Taux qui reste inopérant et l'incapacité de proposer une offre de Prêt Immo aux bénéficiaires des activités sociales estime la clôture du service nécessaire.

Tarif IARD : le Conseil d'Administration de la CCAS décide d'approuver les tarifs des contrats AXA Auto/MRH applicables au 1^{er} janvier 2024 :

AUTO : Augmentation des tarifs termes : +4,5 % en moyenne et augmentation des tarifs de base comptant (Affaires nouvelles) : +6 % en moyenne

MRH : +7 % en moyenne

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, une renégociation des offres est impérative.

Renouvellement contrat PREVERE 2024 : approbation du renouvellement de la convention de courtage SATEC jusqu'au 31/12/2024.

FO vote ABSTENTION

Renouvellement contrat SATEC 2024 : approbation du renouvellement de la convention de courtage SATEC jusqu'au 31/12/2024.

FO vote ABSTENTION

FO Énergie émettra un avis définitif lorsque les appels d'offres seront réalisés et lorsqu'il sera possible de voir qu'ils répondent aux attentes des bénéficiaires.

France Alzheimer : Pour faciliter l'utilisation de l'établissement CCAS d'Anglet pour les séjours France Alzheimer, une tarification avantageuse de 70 euros par nuitée en pension complète est suggérée. En outre, France Alzheimer s'engage à accorder aux employés des Industries Électriques et Gazières une réduction de 100 euros par participant et par séjour, indépendamment du centre choisi.

FO vote POUR

4. PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

De nombreux centres bretons ont été impactés par la tempête CIARAN, les déclarations aux assurances sont en cours et des demandes de travaux d'investissements (élagage) présentées par la Direction de l'Offre sont à valider.

Ces travaux sont d'un montant total de 98 686,60 € décomposés ainsi :

- LOGONNA-DAOULAS : Montant de 23 768,40 € TTC
- CROZON LE FRET : Montant de 18 600,00 € TTC
- TRÉGASTEL : Montant de 15 355,20 € TTC
- KERITY : Montant de 2 988,00 € TTC

- NEVEZ : Montant de 691,00 € TTC
- PLOBANNALEC : Montant de 1 905,00 € TTC
- LE POULDU : Montant de 611,40 € TTC
- FOUESNANT : Montant de 5 460,00 € TTC
- POULLAOUEN : Montant de 22 472,40 € TTC
- BENODET : Montant de 6 835,20 € TTC

FO vote POUR

Après la saison été 2024 pour la maison familiale située à MERLIMONT, il est proposé d'engager le processus de transfert du bien immobilier à la FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE et sa délégation d'exploitation à un partenaire du tourisme social à l'issue d'un appel à projets.

FO vote ABSTENTION

Après la saison été 2024, le village de vacances situé à PONCHES, il est proposé de valider le principe d'engager le processus de transfert du bien immobilier à la FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE et sa délégation d'exploitation à un partenaire du tourisme social à l'issue d'un appel à projets.

FO vote ABSTENTION

Après la saison été 2024 pour le village de vacances situé à SAINTE-MARIE, il est proposé le principe d'engager le processus de transfert du bien immobilier à la FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE et sa délégation d'exploitation à un partenaire du tourisme social à l'issue d'un appel à projets.

FO vote ABSTENTION

Pour FO Énergie, de nouvelles offres doivent être proposées aux bénéficiaires. Sur les dossiers de Merlimont, Ponches et Sainte-Marie, la délégation de gestion peut permettre de valoriser le patrimoine de la CCAS. Nous resterons vigilants sur l'évolution de ces sites afin de nous assurer que les actions à mener comme les travaux, les mises en sécurité, soient réalisées dans le but de garantir un meilleur accueil pour les bénéficiaires. Pour FO Énergie, la mise en place d'un schéma patrimonial est impérative dans le but d'avoir une vue sur l'ensemble des biens et la priorité des travaux à y effectuer.

Apport de biens immobiliers à la Foncière des Activités Sociales. Il est demandé au Conseil d'Administration de voter pour le transfert de 24 campings et de 2 centres de vacances.

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie il est impossible de pallier les difficultés liées à une mauvaise gestion du patrimoine par la CCAS. De plus, l'absence d'explications claires sur le schéma patrimonial lié à la Foncière et la réception d'un dossier plus que tardif ne nous permettent pas de nous engager sur un tel dossier.

5. BUDGET 2024

La présentation du projet de budget pour 2024 ne nous rassure guère et soulève au contraire de nombreuses interrogations et beaucoup d'inquiétude quant à l'entêtement de la Direction de la CCAS de continuer dans la fuite en avant qui n'a pour effet que de priver les électriciens et gaziers du salaire différé qui leur revient de droit!

L'absence de la restauration méridienne sur le budget proposé en est une preuve flagrante. Les négociations ont malheureusement abouti à la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Il est donc étonnant de constater qu'aucune ligne comptable ne lui soit consacrée dans ce budget.

De plus, la direction de la CCAS ne fournit aucune estimation sur ce sujet crucial, se contentant d'annoncer un hypothétique « budget rectificatif » en 2024...

Concernant le budget du festival de Soulac, malgré une prévision budgétaire dépassant les 3 millions d'euros, aucun budget consolidé n'a encore été établi à ce jour pour cet événement!

Il devient donc difficile de se forger une opinion sur la situation financière générale, surtout lorsque la direction de la CCAS, sous l'influence de la CGT, omet de présenter toute projection quant à l'orientation financière qu'elle entend suivre.

Malgré cela et malgré les nombreux rapports de la Cour des comptes de ces dernières décennies, la direction de la CCAS s'obstine à défendre son projet politique.

FO Énergie condamne fermement cette posture idéologique, qui à terme signera la mort des Activités Sociales et qui sera de la seule responsabilité de la Direction de la CCAS.

L'unique certitude à ce jour réside dans la **ponction de 10 millions d'euros sur la dotation des employeurs par le président de la CCAS, prétendument destinée à la restauration méridienne.**

Cependant, en raison de l'absence d'une ligne budgétaire spécifique pour l'année 2024, l'incertitude persiste quant à savoir si cette déduction sera effectivement attribuée au PSE, comme annoncé.

En tout état de cause, cette déduction place la dotation destinée aux CMCAS à un seuil inacceptable pour la gestion de celles-ci, suscitant l'inquiétude quant à une possible volonté de la CGT de réduire voire d'annihiler la proximité avec les bénéficiaires.

À la suite de cette présentation, la direction de la CCAS a proposé au Conseil d'Administration de valider le budget définitif 2023.

Notre délégation a voté contre ce budget 2024, en fonction de l'analyse faite ci-dessus.

FO vote CONTRE

Prochain conseil d'administration

Le 11 janvier 2024